

Avis technique – Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'un Couvercle pour Gobelet



DESCRIPTION DE LA DEMANDE	GENERALITES	
	Demandeur	Huhtamaki Foodservice France
	Date de la demande	Mars 2021
	Dénomination	Couvercle en Fibre 80 mm
	Marché	Restauration
	Type de produit emballé	Liquides Alimentaires
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Ronde
	Contenance	NA
	Masse vide	4 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	NA
	Système de fermeture	Papier-carton (à base de fibres de cellulose vierges)
	Type d'encre/vernis	aucun
	Type de colle	aucune
	COMPOSITION DE L'EMBALLAGE ¹	
	Papier-carton	100 %
	Plastique	0%
	Aluminium	0%
	Acier	0%
Autre	0%	
⇒ <i>Élément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité</i>		
AVIS REFERENTS		
Avis Technique N°156		


PRE-REQUIS

- L'élément d'emballage est constitué de plus de 50 % (en poids) de papier-carton : cet élément d'emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet élément d'emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT PAPIER-CARTON	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	Ø		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

 Attention Ø Pas d'impact ⌘ En cours d'étude ➤ **Impact environnemental**

CONCLUSIONS DU CEREC

D'après l'avis technique cité en référence, l'emballage se désintègrera facilement lors de l'étape de pulpage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour l'emballage selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

Cet avis ne vaut que pour l'emballage non imprimé tel que soumis au CEREC

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer l'élément d'emballage dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION



Marie DELAFALIZE



Christian PICARD

DocuSigned by:
Marie DELAFALIZE
552CD09B3F764DF...